

Centre Hospitalier Universitaire de Nice
Hôpital Cimiez
4, avenue Reine Victoria
CS 91179
06003 Nice cedex 1

C.H.U.N.	POLE RESSOURCES HUMAINES	Hôpital de CIMIEZ	Page 1/2
NOTE D'INFORMATION : Temps d'allaitement et mise à disposition d'un espace dédié à l'allaitement sur le site de l'Archet 2			
Rédaction Emilie VINCENT	Mise à jour -	Approbation Karine HAMELA	
Date de création : 17/12/2019	Date de dernière mise à jour : -	Date d'approbation : 20/12/2019	
Signature 	Signature	Signature 	
Diffusion			
Date :	Emetteur :	Type :	Mode :
20/12/2019	EV	<input type="checkbox"/> restreint <input checked="" type="checkbox"/> général	<input type="checkbox"/> papier <input checked="" type="checkbox"/> email <input type="checkbox"/> site intranet
<input type="checkbox"/> direction générale <input type="checkbox"/> directions fonctionnelles <input type="checkbox"/> services cliniques <input type="checkbox"/> services médico-techniques <input checked="" type="checkbox"/> tous services <input type="checkbox"/> tous personnels			
Application		Validité	
23/12/2019		permanente	

NOTE D'INFORMATION

INFORMATION
COMMUNICATION

Création
17/12/2019

Application
23/12/2019

Elaboration : Emilie VINCENT

Nice, le 20/12/2019

Temps d'allaitement et mise à disposition d'un espace dédié à l'allaitement sur le site de l'Archet 2

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique du CHU en matière de Qualité de Vie au travail et en particulier de l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, le CHU de Nice s'engage à faciliter le retour au travail des jeunes mères allaitantes.

Chaque mère allaitante, salariée du CHU de Nice, peut **recueillir son lait maternel sur son lieu de travail lors de la reprise du travail et jusqu'au 1 an de l'enfant** (sur une durée journalière ne dépassant pas une heure). Cet aménagement horaire, **compris sur le temps de travail effectif** de l'agent, sera à organiser en amont avec le cadre de proximité du service, qui facilitera sa réalisation avec notamment la mise à disposition au sein du service d'un endroit approprié, dans la mesure du possible.

Pour les jeunes mères travaillant sur le site de l'Archet, un **espace dédié** est aménagé pour l'expression du lait maternel. Chaque mère désirant être au calme pourra se rendre dans cet espace, situé au 2^{ème} niveau de l'Archet 2 (adjacent au service de maternité).

Pour tous renseignements complémentaires et modalités d'accès à la salle, vous pouvez contacter par e-mail ou téléphone les personnes référentes ci-dessous :

- Service QVT de la DRH
 - o Emilie VINCENT, conseillère en prévention des risques professionnels et référente égalité.
Mail : vincent.e@chu-nice.fr Tél : 34817

- Conseillères en lactation, Pôle FME
 - o Sandé BAEYENS
 - o Sandrine JUNAY
 - o Chloé MEREL soutienallaitement@chu-nice.fr
 - o Lucile MARCUCCI
 - o Florence LACROIX

La Directrice du Pôle Ressources Humaines



Karine HAMELA

Diffusion Générale